



Dossier de l'OHI No. S1/1006

LETTRE CIRCULAIRE 44/2024

13 novembre 2024

ANNONCE DU NOUVEAU PORTAIL DE L'OHI

Référence : 8^{ème} réunion du Conseil de l'OHI – Liste des Décisions et Actions – Décision C8/65 et 66.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Dans la liste en référence, le Conseil de l'OHI avait invité le Secrétariat de l'OHI à publier une lettre circulaire annonçant la mise en service du nouveau portail de l'OHI, accessible depuis la page d'accueil du site de l'OHI. Cette nouvelle plateforme de travail centralisera l'enregistrement des réunions et la gestion des documents de travail soutenant et résultant des activités des différents organes et entités subordonnées de l'OHI par le biais de comptes utilisateurs individuels.
2. Le portail de l'OHI sera **pleinement opérationnel à partir du 6 janvier 2025**. Afin de garantir une transition en douceur depuis les dispositions existantes couvrant les mêmes fonctionnalités, on a accordé une période de double utilisation qui permettra d'utiliser à la fois le système actuel et le nouveau portail de l'OHI pour l'enregistrement aux événements de l'OHI, d'octobre 2024 à la fin mars 2025. Les modalités détaillées d'établissement des préférences quant à l'utilisation de l'un ou l'autre des deux pendant la phase de transition seront coordonnées avec les présidents des groupes de travail et des équipes de projet de l'OHI, ainsi qu'avec les Commissions hydrographiques régionales. Après le 31 mars 2025, toutes les préparations d'événements devront se faire exclusivement via le nouveau portail de l'OHI.
3. Le nouveau portail de l'OHI est accessible par un lien situé sous les rubriques « [Archives de documents](#) » et « [Liens rapides](#) » de la page d'accueil de l'OHI. Tous les utilisateurs doivent disposer d'un compte individuel sur le portail de l'OHI pour accéder à cette plateforme. Un document d'orientation sur la création d'un compte et l'enregistrement pour les réunions est fourni via [ce lien](#) :

IHO Portal Access - [https:// portal.iho.int](https://portal.iho.int)
4. Les pages web existantes de l'OHI contenant les documents de travail des comités, groupes de travail et équipes de projet à télécharger resteront telles quelles pendant la période de double utilisation, à l'exception des pages des réunions, qui afficheront des informations de base sur les réunions et un lien vers le portail de l'OHI. Tout autre changement sera communiqué à chaque groupe en consultation avec le président de l'organe concerné.
5. Afin d'assurer une gestion efficace des documents au sein du nouveau portail de l'OHI, en particulier pour les groupes de travail et les équipes de projet ainsi que les secrétaires des commissions hydrographiques régionales, une session de formation se déroulera le 10 décembre 2024 en tant qu'événement à distance. L'enregistrement à cette session pourra se faire sur le portail de l'OHI via le lien suivant : <https://portal.iho.int/page/meetings/783>.

6. Le Secrétariat de l'OHI adresse ses sincères remerciements à l'Agence hydrographique et océanographique de Corée (KHOA), République de Corée, pour son soutien très précieux dans le développement et la maintenance du système actuel d'enregistrement en ligne depuis 2016.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction



John Nyberg
Directeur